



**Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis municipal
N°14/2025 – Projet de régionalisation de l'épuration des eaux de la région de
Donneloye**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances et de gestion s'est réunie le 26 novembre dernier, en présence pour la Municipalité de M. Valentin Dubach et M. Michel Rosset.

Cette séance a permis d'examiner en détail le préavis n°14-2025, relatif au projet de régionalisation de l'épuration des eaux de la région de Donneloye.

M. Michel Rosset nous a présenté le projet et l'importance d'adhérer à celui-ci par une entrée au COPIL et au suivi d'études d'avant-projet.

La commission souligne l'importance d'une adhésion immédiate au projet, afin de pouvoir suivre de près son évolution. Disposer d'un levier décisionnel sur le déroulement du projet, ainsi que sur ses aspects financiers et stratégiques dans le cadre de cette régionalisation, nous apparaît plus que pertinent.

Par ailleurs, les réglementations relatives au traitement des eaux évoluent constamment. Dans ce contexte, la répartition des coûts de traitement à travers une approche régionalisée prend tout son sens.

La commission souligne également que la dépense de 15'843.00 TTC est déjà inscrite au budget 2026. Si le présent préavis devait être refusé, le montant prévu au budget ne pourrait évidemment pas être réaffecté à d'autres fins.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 15'843.00 TTC, pour étudier la régionalisation de l'épuration ;
- de financer ce montant par les liquidités courantes.

Montanaire, le 2 décembre 2025

Christine Dubrit

Corine Favre

Kevin Forestier

Jean-Luc Jatton

Sébastien Gasser

Emilien Piot



Marin Freymond
(Rapporteur)

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**